

REGLEMENT



FESTIVAL DU COURT METRAGE JEUNES CAMERA CLUB ANNECY

ARTICLE 1. Date et lieu

Le 1er Festival du Court-Métrage Jeunes organisé par le Caméra Club d'Anecy se déroulera le 14 décembre 2018 à la MJC Novel, 2, Place Annapurna 74000 Anecy.

Entrée libre et GRATUITE

A la clôture des projections sera énoncé le palmarès du Festival et suivi de la remise des prix.

ARTICLE 2. Conditions d'admission pour la compétition

- Les sujets des films sont libres. Sont toutefois exclues : les réalisations faites par des membres du Caméra Club d'Anecy, par des professionnels, les films publicitaires et institutionnels, les films contraires aux bonnes mœurs ou aux lois et règlements en vigueur.
- La durée des films **ne doit pas excéder 10 minutes**, logo et générique compris, en version française ou en version originale impérativement sous-titrée en français.
- Âge limite des réalisateurs : *25 ans dans l'année civile du festival.*
- Les réalisations doivent être terminées et titrées. Chaque film doit débuter par 2 secondes de noir, sans décompte ou autre mire.
- Chaque film doit être fourni sous forme de fichier (conforme à la fiche d'inscription).
- Les films doivent être fournis sous forme d'un fichier au format : .M2T .M2TS, .MPG, .MOV, .MP4 soit en 25i/s soit en 50i/s
- Les encodages vidéo ne doivent pas dépasser les 25 Mbts/s avec une résolution de 1920x1080 pixels maximum. Les films en relief ne sont pas acceptés. Les supports professionnels en DCP ne sont pas admis. Les supports cartes SD cités plus haut seront formatés en NTFS.
- Le son doit être enregistré en stéréo *48khz/24 bits maxi, (le 5.1 est exclu).*
- La qualité de diffusion est de la responsabilité de l'auteur.

Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez envoyer un mail à aldo.vagnotti@hotmail.com

ARTICLE 3. Inscriptions des films gratuites

L'inscription se déroulera à partir du 1er février 2018 et prendra fin le 31 mai 2018.

Pour s'inscrire deux possibilités :

1) Par internet, à aldo.vagnotti@hotmail.com

–fiche d'inscription et règlement signés

–Les mineurs, doivent envoyer les autorisations parentales avec le Film et la fiche d'inscription.

- une photo illustrant le film et le portrait du ou des réalisateurs

- la vidéo transféré avec l'application gratuite jusqu'à 2 Go "WeTransfer"

2) Ou par courrier postal, au **CAMERA CLUB ANNECY** (Théâtre de l'Echange 26, rue Sommeiller 74000 ANNECY) sous la responsabilité de l'auteur.

–fiche d'inscription et règlement signés

–Les mineurs, doivent envoyer les autorisations parentales avec le Film et la fiche d'inscription.

- une photo illustrant le film et le portrait du ou des réalisateurs

- la vidéo sur support carte SD.. (Les cartes seront rendues à leur auteur le jour du festival, si celui-ci est présent).

Le Caméra Club Anecy décline toute responsabilité en cas de perte des supports de projection.

ARTICLE 4. Sélection

- Tous les films seront visionnés entre le 1er juin 2018 et le 15 juin 2018 par le comité de sélection. Les décisions du comité de sélection sont sans appel.
- Il est possible pour un réalisateur de présenter plusieurs films (maximum 3).
- Les ayants-droits seront informés des décisions du comité de sélection, par mail, à partir du 16 juin 2018.
- Tous film sélectionné ne pourra être retiré de la compétition par l'auteur ou le producteur.

ARTICLE 5. Autorisation de publication

- L'inscription d'un film implique l'autorisation au Caméra Club d'Annecy de diffuser le film à la soirée du Festival du Court-Métrage jeune, ainsi que les photos jointes, pour la promotion du festival 2018 ou les éditions futures si besoin, presse écrite, site internet.
- En cas de sélection, le Caméra Club d'Annecy se réserve le droit de présenter un extrait n'excédant pas 10% aux télévisions locales, nationales et internationales de la durée totale de l'œuvre. Le festival se réserve également le droit d'utiliser les extraits du film pour sa bande-annonce officielle.

Aucun droit de diffusion ne pourra être demandé par le réalisateur ou producteur.

ARTICLE 6. Jury

- Le palmarès sera sous la responsabilité d'un Jury composé de 5 membres, (1 président du jury, 3 membres du Caméra Club d'Annecy et 1 personne extérieure) reconnues pour leurs compétences cinématographique, culturelle ou artistique.
- Il sera désigné par le **Conseil d'Administration du Caméra Club d'Annecy**.
- Un juré ne peut pas avoir de film à son nom dans la compétition.
- Dans le but d'une meilleure organisation, le Jury se réunit pour visionner les films sélectionnés et établir le palmarès au plus tard 8 jours avant la soirée officielle du Festival du Court Métrage Jeunes.
- Le palmarès sera officiellement divulgué, à la fin de cette soirée festival et les prix distribués.

ARTICLE 7. Prix

Les prix suivants seront décernés (toutes catégories confondues ; les décisions du Jury étant sans appel).

- **Grand Prix du Festival du Court Métrage Jeune** : Caméra FullHD + diplôme + trophée ;
- **Prix du Caméra Club d'Annecy** : Sélection du film aux prochaines Rencontres Régionales de l'UCV7 (une licence de la F.F.C.V. ainsi que la carte d'adhésion au C.C.A. seront offertes cette même année).
- **Mentions Spéciales du Jury** : Diplômes + prix en nature suivant les dons des partenaires.

Les prix devront être retirés lors du festival, ou au plus tard trois mois après cette date, au Théâtre de l'Echange (26, rue Sommeiller à Annecy) le 2e ou 4e jeudi du mois entre 20h30 et 21h30.

Si un lot n'est pas retiré dans les 3 mois, il sera remis en compétition pour l'édition suivante.

ARTICLE 8. Droits d'auteur

- L'inscription au Festival du Court Métrage Jeunes du Caméra Club d'Annecy implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la SDRM (<https://sdrm.sacem.fr/>), SACEM (<https://www.sacem.fr/>) ainsi que des droits à l'image vis-à-vis des tiers.
- En participant, l'auteur s'engage à garantir le Caméra Club d'Annecy contre toute action qui pourrait être engagée contre lui par des ayants-droits éventuels.

ARTICLE 9. Annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.